



AFCO 17

Pour une meilleure protection du locataire

Dans quelques jours, vous serez appelés à élire vos représentants au Conseil d'administration de votre organisme HLM pour un mandat de 4 ans.

Pourquoi voter ?

Par ce que les représentants élus vont prendre des décisions qui vous concernent directement : plan des travaux, planning d'entretien des bâtiments et des parties communes, augmentation ou non des loyers, maîtrise des charges, opérations de réhabilitation et de construction, attribution des logements.

Et pourquoi VOTER pour l'AFCO ?

Parce que les candidats sont des locataires comme vous, des femmes et des hommes qui connaissent bien vos problèmes car ils les vivent comme vous au quotidien.

Parce que nos représentants agissent dans un esprit de solidarité et de neutralité pour la défense du logement social.

C'est parce que nous revendiquons haut et fort notre indépendance que nous pouvons défendre vos intérêts et ce quel que soit le pouvoir politique en place.

Nous en avons assez des beaux discours et des promesses. Nos élus feront valoir votre droit à vivre en toute sécurité dans un quartier logement décent.

Car il faut savoir que depuis quelques années et surtout depuis 2017, le logement social est attaqué. Ainsi, un changement dans votre famille (départ d'un enfant, séparation, décès du conjoint) peut remettre en cause votre maintien dans votre logement.

De même, la moindre augmentation de revenus peut être prétexte à l'application d'un surloyer et faire grimper la quittance au niveau des loyers pratiqués dans le parc privé.

Pour l'AFCO, cela n'est pas acceptable !

Ne nous laissons pas faire et regroupons-nous pour agir plus fermement.

C'est pourquoi les élus AFOC s'engagent à :

- ❖ **Défendre** le maintien dans les lieux des locataires qui le souhaitent ;
- ❖ **Exiger** que la mobilité dans un autre logement Hlm soit soumise à l'accord du locataire et que le prix au m² soit maintenu ;
- ❖ **Exiger** la garantie d'un service de qualité et le suivi efficace de la maintenance des immeubles et leurs équipements ;
- ❖ **Défendre** le principe d'un loyer abordable pour tous ;
- ❖ **Exiger** l'aménagement des logements existants en cas de handicap ou de perte d'autonomie ;
- ❖ **Revendiquer** un accès facilité au parc Hlm de logement intermédiaire pour les locataires sortants du parc Hlm.

L'AFOC est une Association de défense des locataires et de consommateurs. Son but est de contribuer à la sécurisation des locataires et la défense de leurs intérêts. Intérêts qui peuvent être différents de ceux des bailleurs.

C'est pourquoi, nous dénonçons le retrait financier des aides publiques car les risques sont :

- de voir votre environnement se détériorer, par exemple par des reports ou annulations de travaux.
- que certains bailleurs, compte tenu de la baisse de leurs ressources en application de la **RLS**, (**R**éduction de **L**oyer de **S**olidarité), se permettent d'augmenter vos charges.
- de voir se développer des structures faisant appel à des investisseurs privés en leur faisant valoir des intérêts financiers à s'engager dans leur patrimoine qui n'aura de social que le nom.

VOTEZ pour la liste des candidats présentée par L'AFOC 17,
c'est exiger le respect des locataires et l'amélioration de vos conditions de vie.

Nos élus sauront être à vos côtés, à tous moments.



ATTENTION, CELA N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

- 1 / **MME LAMOTHE CLAUDINE, LA ROCHELLE**
- 2 / **MR CHAGNAUD TOM LA ROCHELLE**
- 3 / **MME ROBERT MARGOT LA ROCHELLE**
- 4 / **MR LIMOUSIN STEPHANE LA ROCHELLE**
- 5 / **MME CAQUINEAU SYLVIE LA ROCHELLE**
- 6 / **MR FLORY JEAN LUC LA ROCHELLE**
- 7 / **MME CAILLON MURIEL LA ROCHELLE**
- 8 / **MR ROBERT YVON LA ROCHELLE**